



Financière Brim Inc.

Entente d'accès électronique

Partie A : Dispositions générales

1. **Portée** : La présente entente, de même que ses modifications subséquentes, régit votre utilisation de votre compte Brim et des services connexes (les « services ») et s'applique lorsque vous accédez à ces services ou les utilisez, quelle que soit la technologie employée. Sous réserve de l'article 2, la présente entente remplace toute entente précédente entre vous et nous au sujet de l'utilisation de votre compte Brim.
2. **Autres ententes** : La présente entente complète toutes les autres ententes écrites actuelles et futures conclues avec nous, de même que toutes les modalités, conditions ou mentions juridiques affichées sur notre site Web. Par exemple, il existe diverses autres modalités, conditions et mentions juridiques dans d'autres ententes qui régissent l'utilisation de votre compte Brim et des services connexes. En cas d'incompatibilité entre les modalités de la présente entente et toute autre entente écrite conclue avec nous, les modalités de l'autre entente s'appliqueront dans la mesure nécessaire pour résoudre l'incohérence.
3. **Modifications apportées à la présente entente** : Nous pouvons modifier les modalités de la présente entente à tout moment, en vous le faisant savoir. Nous vous informerons des modifications à la présente entente en publiant un avis à cet effet sur notre site Web. L'utilisation de votre compte Brim après la publication d'un avis signifie que vous acceptez l'entente dans sa version modifiée et y consentez. Si vous n'acceptez pas une modification, vous devez immédiatement cesser d'utiliser votre compte Brim.
4. **Modifications apportées aux services** : Vous reconnaissez que nous pouvons procéder à l'ajout, à la suppression ou à la modification de tout élément ou toute caractéristique des services, y compris de votre compte Brim, des services d'information et du site Web, en tout temps et sans préavis.
5. **Interprétation** : Les termes clés utilisés dans la présente entente sont définis à la partie E ci-dessous.

Partie B : Nom d'utilisateur, mots de passe, instructions et courriels

6. **Utilisation** : Vous devez utiliser votre nom d'utilisateur et votre mot de passe pour accéder à votre compte Brim. Vous devrez peut-être aussi répondre à l'une de vos questions de sécurité au moment d'accéder à votre compte Brim.
7. **Mots de passe** : Vous vous engagez à préserver le caractère strictement confidentiel de vos nom d'utilisateur, mot de passe et questions de sécurité; ces renseignements sont réservés à votre usage personnel seulement. Vous ne devez les divulguer à personne (ni à un proche parent, un ami, une institution financière ou un fonctionnaire). Vous devez choisir avec soin votre mot de passe et vos questions de sécurité afin qu'il ne soit pas aisé pour un tiers de les deviner ou de les obtenir par ingénierie inverse.

Si vous avez choisi une fonctionnalité de reconnaissance biométrique des empreintes en guise de mot de passe pour accéder à votre compte Brim ou aux services connexes, toutes les empreintes enregistrées dans votre appareil électronique donneront accès à votre compte Brim. Toutes les personnes ayant enregistré leurs empreintes pourront accéder à votre compte Brim; vous ne pouvez pas appliquer de restrictions. Si vous révélez le mot de passe de votre appareil électronique à un tiers ou si vous permettez à un tiers d'enregistrer ses empreintes dans votre appareil électronique, cette personne pourrait avoir accès à votre compte Brim.

8. **Divulgaration du nom d'utilisateur, du mot de passe ou des questions de sécurité** : Si vous soupçonnez que quelqu'un d'autre connaît votre mot de passe, vos questions de sécurité ou les réponses à ces questions, ou encore qu'une personne utilise votre nom d'utilisateur, vous devez

changer immédiatement votre mot de passe et vos questions de sécurité et nous avertir en personne ou par téléphone au 1-866-305-BRIM (2746) ou au 647-251-BRIM (2746) (appel à frais virés) aussitôt que possible (et dans tous les cas, dans les 24 heures après avoir appris ou soupçonné cette perte ou cette utilisation) et vous conformer aux instructions que nous vous donnerons.

9. **Responsabilité à l'égard des pertes** : Le titulaire de carte principal est responsable de toute perte découlant de l'utilisation de la carte et du nom d'utilisateur, du mot de passe et des questions de sécurité par un titulaire de carte ou un utilisateur autorisé. Le titulaire de carte principal est également responsable de toute perte découlant de l'utilisation du nom d'utilisateur, du mot de passe et des questions de sécurité du titulaire de carte principal ou d'un utilisateur autorisé par un tiers (y compris, mais sans s'y limiter, par un fournisseur de services qui offre des services de regroupement de comptes en ligne et qui récupère, consolide et présente le compte du titulaire dans l'unique but de lui permettre de visualiser ses comptes bancaires, comptes de carte de crédit et autres données financières en un seul endroit) que le titulaire a autorisé (à l'encontre de l'article 7) à utiliser ses nom d'utilisateur, mot de passe et questions de sécurité. Sans limiter la portée générale de la première phrase du présent article 9, le titulaire de carte principal est également responsable de toute perte découlant des situations suivantes :
- (a) Un titulaire de carte ou utilisateur autorisé commet une erreur de saisie lorsqu'il utilise son compte Brim;
 - (b) Un titulaire de carte ou utilisateur autorisé soutient que quelqu'un d'autre a accédé au compte ou à un service, mais ne collabore pas entièrement à une enquête effectuée par nous ou par les autorités;
 - (c) Quelqu'un d'autre utilise le nom d'utilisateur d'un titulaire de carte ou utilisateur autorisé sans l'autorisation de ce dernier, mais ses actions (ou son inaction) contribuent à cette utilisation non autorisée.

Le titulaire de carte principal reconnaît que le montant de la perte dont il peut être tenu responsable ne se réduit pas à la limite de crédit du compte.

Le titulaire principal reconnaît qu'il est responsable de toute perte résultant de l'utilisation de l'appareil électronique d'un titulaire de carte ou utilisateur autorisé pour accéder aux services ou résultant de l'utilisation par un tiers de l'appareil électronique d'un titulaire de carte ou utilisateur autorisé pour accéder aux services. Si un titulaire de carte ou utilisateur autorisé soupçonne que quelqu'un d'autre utilise son appareil électronique pour accéder aux services, il doit nous en aviser conformément à l'article 8 de la présente entente.

10. **Instructions** : Vous reconnaissez que chaque instruction que vous nous donnez est définitive. Vous acceptez que nous nous en remettions à vos instructions (y compris votre acceptation par voie électronique de la présente entente et d'autres ententes électroniques) comme si vous nous en aviez remis une copie papier. Le titulaire de carte principal reconnaît qu'il est responsable des transactions effectuées conformément aux instructions d'un titulaire de carte ou utilisateur autorisé et qu'il est tenu de prendre à sa charge toute perte pouvant découler de ces transactions. Vous consentez à ce que nous tenions un registre de vos instructions et, si vous donnez des instructions par téléphone, vous nous permettez de vous enregistrer ou d'enregistrer vos réponses. En cas de différend, y compris dans le cadre de poursuites judiciaires, notre registre de vos instructions pourra vous être opposé, à moins que vous n'apportiez une preuve irréfutable qu'il est erroné ou incomplet.
11. **Courriels** : Les courriels acheminés par Internet ne sont pas sûrs car ils peuvent se perdre, être interceptés ou être altérés. À moins d'indication contraire dans une autre entente écrite que vous avez conclue avec nous, vous reconnaissez que nous ne sommes nullement tenus d'accepter les instructions que vous nous communiquez par courriel ni d'y donner suite. Si vous nous faites parvenir des renseignements confidentiels de cette façon, nous ne saurions être tenus responsables s'ils sont perdus, interceptés, altérés ou utilisés de façon abusive par une autre personne. Si vous nous faites parvenir un courriel, vous reconnaissez que nous pouvons, à notre entière discrétion, vous répondre par le même moyen et vous faire également parvenir par courriel tout renseignement confidentiel que vous demandez. En pareil cas, vous reconnaissez également que nous ne saurions être tenus responsables si les renseignements que nous vous transmettons par courriel, comme le prévoit le présent article 11, sont perdus,

interceptés, altérés ou utilisés de façon abusive par une autre personne.

12. **Refus de nous conformer à vos instructions** : Lorsque vous utilisez votre compte Brim, vous convenez que nous pouvons refuser de donner suite à vos instructions si nous avons des raisons de croire qu'elles ne sont pas de vous, qu'elles sont inexactes ou ambiguës ou qu'elles n'ont pas été dûment autorisées par vous, ou encore que leur objet est illicite ou inapproprié. Dans ces circonstances, nous ne saurions être tenus responsables de refuser de nous conformer à vos instructions.
13. **Frais** : Lorsque vous effectuez des transactions par l'intermédiaire de votre compte Brim, les frais de transaction et les autres frais, le cas échéant, stipulés dans la convention du titulaire de carte et dans toute autre entente régissant votre compte et les services connexes vous seront imputés. Ces frais seront portés à votre compte, conformément aux ententes qui régissent votre compte et les services connexes.
14. **Non-responsabilité à l'égard des services d'information** : Sauf dans les cas prévus à l'article 24, et sauf si les lois applicables l'exigent, ni nous, ni nos fournisseurs de renseignements ne saurions être tenus responsables des pertes découlant des services d'information. Par exemple, ni nous ni nos fournisseurs de renseignements ne saurions voir notre responsabilité engagée si les renseignements fournis ne répondent pas à vos besoins, ne conviennent pas à une fin particulière, ne sont pas donnés en temps opportun, ne sont pas en ordre, ne sont pas exacts ou ne peuvent pas être consultés, à quelque moment que ce soit. Nos fournisseurs de renseignements peuvent se prévaloir des modalités de la présente entente contre vous.
15. **Droits de propriété intellectuelle** : Tous les renseignements et outils que nous offrons en ligne, et tous les logiciels et systèmes que nous utilisons pour fournir les services et l'accès au site Web, sont exclusifs à nous et nous appartiennent, ou sont exclusifs et appartiennent à nos fournisseurs de renseignements et aux autres titulaires de licence, et sont protégés par les lois régissant la propriété intellectuelle. Vous convenez de ne pas vendre, distribuer ni exploiter de façon commerciale ces renseignements ou outils. Vous vous engagez en outre à les réserver à votre usage personnel. Sauf autorisation par une autre disposition de la présente entente, vous vous abstenrez de faire ce qui suit : i) modifier, adapter, traduire, faire de l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler tout logiciel ou système que nous utilisons pour offrir les services ou le site Web; ii) copier, reproduire, distribuer, publier, télécharger, afficher ou transmettre le contenu trouvé, accessible ou mis à votre disposition sur le site Web ou par l'entremise des services de quelque manière ou sous quelque forme que ce soit, ni vous en inspirer pour en dériver d'autres œuvres; iii) vendre ou revendre un tel contenu ou l'utiliser à des fins commerciales; et iv) utiliser des robots Web, des aspirateurs Web, des robots d'indexation, un logiciel d'exploration de données ou tout autre outil automatisé ou logiciel de collecte ou d'extraction de données à l'égard d'un tel contenu ou pour recueillir des renseignements du site Web ou d'autres utilisateurs des services. Aucune disposition de la présente entente ou du site Web ne peut être interprétée comme vous donnant un droit, un titre ou un intérêt sur les droits de propriété intellectuelle de Brim ni comme vous accordant une licence, de façon implicite ou autrement.
16. **Accès aux sites Web et interdiction d'affichage en continu de l'information** : Vous convenez de ne pas utiliser votre compte Brim ou notre site Web à des fins illicites ou inappropriées, ni de prendre des mesures qui pourraient avoir une incidence nuisible sur la sécurité, l'intégrité ou le fonctionnement de nos systèmes, qui pourraient nuire à ceux-ci, les compromettre ou les altérer, ou qui pourraient favoriser un accès non autorisé à nos systèmes. De plus, vous vous engagez à ne pas utiliser le site Web, le logiciel ou un service d'un tiers pour accéder à votre compte Brim ou à notre site Web, et à ne pas afficher en continu ni à rendre autrement accessibles les renseignements que nous publions en ligne.
17. **Application mobile** : Vous reconnaissez qu'en accédant à votre compte Brim par l'intermédiaire de l'application mobile ou d'un appareil électronique qui limite le contenu qui peut être visualisé, il est possible que vous n'ayez pas accès à toutes les caractéristiques et fonctionnalités ainsi qu'à tous les renseignements et à tout le contenu offerts par l'intermédiaire des autres Sites Web, et vous convenez d'accéder périodiquement à votre compte Brim par l'intermédiaire d'un site Web autre que celui qui est accessible à partir d'une

application mobile ou au moyen d'un appareil électronique qui ne restreint pas le contenu affiché.

Partie C : Modalités relatives aux alertes

18. **Dispositions générales** : Les modalités de la présente partie C s'appliquent lorsque vous utilisez le service de notification ou que vous adhérez à ce service et l'utilisez, et elles s'ajoutent aux autres modalités énoncées dans la présente entente. Conformément à l'article 3, vous reconnaissez que nous pouvons modifier les modalités de la présente partie C à n'importe quel moment en affichant un avis sur notre site Web. En continuant d'utiliser le service de notification, vous acceptez les modifications apportées aux modalités.
19. **Notifications** : Votre compte Brim vous permet de recevoir des messages de notification automatisés (« **notifications** »). Ces notifications peuvent être transmises par courriel ordinaire, par téléphone, par message texte ou par un autre moyen. Nous pouvons à l'occasion ajouter de nouvelles notifications sans préavis ou mettre fin à d'anciennes notifications en affichant un préavis de 30 jours sur le site Web applicable. Nous pouvons inclure des renseignements personnels spécifiques et confidentiels dans les notifications, et vous consentez expressément à une telle utilisation de vos renseignements personnels et confidentiels.
 20. **Caractère non sécurisé des notifications** : Avant de choisir de recevoir des notifications, nous vous recommandons d'examiner un échantillon des notifications que nous envoyons et de comprendre comment elles vous seront envoyées. Vous pouvez consulter ces renseignements lorsque vous vous inscrivez pour recevoir ces notifications. En raison de leur nature, vous reconnaissez que les notifications peuvent être perdues, interceptées, lues ou modifiées par un tiers. Les notifications téléphoniques peuvent être transmises par un message automatisé qui sera lu à toute personne répondant au téléphone ou qui sera laissé sur votre boîte vocale.
21. **Adresse courriel pour l'envoi de notifications** : Les notifications peuvent être envoyées à l'adresse courriel fournie comme adresse courriel principale pour votre compte Brim. Vous pouvez modifier votre adresse courriel en ligne par l'entremise de votre compte Brim, mais cette opération modifiera également votre adresse courriel figurant dans nos dossiers.
22. **Numéro de téléphone pour l'envoi de notifications par message texte** : Les notifications peuvent être envoyées par message texte au numéro de téléphone mobile associé à votre compte Brim. Les frais habituels de transmission de messages et de données peuvent s'appliquer. Vous pouvez modifier votre numéro de téléphone mobile par l'entremise de votre compte Brim, mais cette opération modifiera également votre numéro de téléphone mobile figurant dans nos dossiers.
23. **Limite de responsabilité** : Vous reconnaissez que les notifications qui vous sont envoyées peuvent être retardées, non distribuées ou inexactes en raison de divers facteurs, notamment des problèmes techniques. Sauf dans les cas prévus à l'article 24, et sauf si les lois applicables l'exigent, nous ne pourrions être tenus responsables envers vous d'aucune perte découlant de votre utilisation des notifications ou de votre incapacité de les utiliser, ni de l'exactitude ou de l'inexactitude des notifications, quelle qu'en soit la cause, y compris la négligence, même si nous avons été informés de la possibilité que de telles pertes surviennent. Vous reconnaissez également que les notifications peuvent être perdues, interceptées, lues ou modifiées par un tiers.

Partie D : Responsabilité, garanties et retrait du droit d'accès

24. **Limite de responsabilité** : Vous reconnaissez et convenez qu'en plus des limites de responsabilité énoncées ailleurs dans la présente entente, nous ne serons responsables envers vous que des dommages directs découlant de notre conduite volontaire ou d'une faute lourde ou d'une fraude commise par nous résultant directement de l'exécution de nos obligations aux termes de la présente entente et que nous ne pourrions être tenus responsables envers vous d'aucun autre dommage. De plus, nous ne saurions en aucun cas être tenus responsables envers vous de toute autre perte, y compris les pertes ou dommages indirects, accessoires, particuliers ou punitifs, y compris, mais sans s'y limiter, la perte de profits, les dommages pour inconvénients, la perte de revenu, la perte d'occasions d'affaires ou toute autre perte, prévisible ou non, découlant directement ou indirectement de la présente entente ou des services, y compris les services relatifs à votre compte Brim, que nous vous fournissons, même si nous

avons été avisés de la possibilité de tels dommages ou si nous avons fait preuve de négligence. Ces limites s'appliquent à tout acte ou manquement de notre part ou de la part de nos dirigeants, administrateurs, sociétés affiliées, agents ou fournisseurs, que ces actes ou manquements puissent ou non donner lieu par ailleurs à une cause d'action fondée sur le contrat, sur une responsabilité civile (y compris la négligence), sur une loi ou sur toute autre théorie juridique. Dans le présent article 24, la notion de faute lourde s'entend d'une conduite (qu'elle se caractérise par une action ou une inaction, par des paroles ou par le silence) qui a) s'écarte de façon marquée et flagrante de la conduite normalement attendue d'une personne prudente et raisonnable se trouvant dans notre position, ou qui b) témoigne d'une imprudence et d'une insouciance telles qu'elle ne tient aucun compte des conséquences préjudiciables, prévisibles et évitables.

25. **Non-responsabilité dans certains cas** : Sous réserve des lois applicables et nonobstant l'article 24, nous ne saurions en aucun cas être tenus responsables envers vous de quelque perte que ce soit découlant de l'une des situations suivantes :
- (a) Le fait de ne pas vous déconnecter de votre compte Brim après en avoir terminé, quelle que soit la méthode utilisée pour y accéder;
 - (b) Le non-respect de l'une ou l'autre de vos obligations au titre de la présente entente, notamment celles qui sont stipulées aux articles 7, 8 et 9;
 - (c) Le fait de ne pas avoir utilisé un logiciel antivirus, un anti-logiciel espion et un pare-feu à jour sur l'appareil électronique dont vous vous êtes servi pour accéder à votre compte Brim, si de telles mesures de sécurité sont offertes pour l'appareil électronique que vous avez utilisé;
 - (d) Des restrictions imposées ou des mesures prises par un gouvernement, les règles régissant une bourse ou un marché, ou encore l'interruption des opérations en bourse;
 - (e) Une situation faisant en sorte que votre compte Brim n'est pas accessible, quel qu'en soit le motif, ou est accessible mais peut être soumis à des retards ou à des erreurs;
 - (f) Les circonstances à l'égard desquelles nous avons précisé aux articles 8, 9, 11, 12, 14 et 23 de la présente entente que notre responsabilité ne saurait être engagée ou que vous êtes responsable.

Ces limites s'appliquent à tout acte ou manquement de notre part ou de la part de nos employés, dirigeants, administrateurs, sociétés affiliées, agents ou fournisseurs, y compris tout acte de négligence ou omission de ces personnes, et à toute perte découlant de ces actes ou omissions, même si nous avons été avisés de la possibilité de telles pertes, peu importe la forme ou le fondement de l'action, y compris une cause d'action fondée sur le contrat, sur une responsabilité civile (y compris la négligence), sur une loi ou sur toute autre théorie juridique.

26. **Absence de garanties** : Exception faite des engagements explicites pris envers vous par écrit dans le cadre d'une autre entente, nous excluons les garanties et les conditions (y compris les garanties et les conditions verbales, implicites ou prévues par la loi) quant à la nature, à la qualité ou aux caractéristiques de votre compte Brim, du site Web et des services connexes, y compris les garanties et conditions relatives à la qualité marchande, à l'exploitation, au caractère actuel, à la rapidité de l'information, à l'adaptation à un usage particulier, au titre, à l'absence de contrefaçon, à la sécurité et à l'exactitude. Nous ne déclarons ni ne garantissons que i) les services ou le site Web répondront à vos exigences; ii) les services ou le site Web seront exempts d'erreurs ou fonctionneront sans interruption ou de façon continue; iii) votre utilisation des services et du site Web ne comportera aucun retard, aucune difficulté, aucune défaillance ni aucune incompatibilité; iv) toutes les lacunes dans les services ou le site Web peuvent être trouvées ou corrigées; et v) le site Web et toute communication de notre part, transmise par le site Web ou autrement, sont exempts de virus, de programmes malveillants, de programmes non autorisés, de codes de désactivation ou d'autres éléments nuisibles.
27. **Retrait du droit d'accès** : Nous pouvons résilier la présente entente ou vous retirer votre droit d'accès à votre compte Brim en tout temps et sans préavis (y compris à la demande du titulaire de carte principal qui souhaite retirer l'accès au compte octroyé à un utilisateur autorisé); dans un tel cas, la présente entente continuera de s'appliquer relativement à l'accès que vous avez

eu avant cette résiliation. Nous ne saurions être tenus responsables des pertes ou des désagréments qui résultent du retrait de votre droit d'accès.

Partie E : Autres dispositions

28. **Définitions** : Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente entente.

- (a) **Compte** : Désigne le compte de carte de crédit que nous ouvrons et maintenons à jour pour les cartes.
- (b) **Utilisateur autorisé** : Désigne une personne à qui nous avons émis une carte liée à votre compte, à votre demande (à titre de titulaire de carte principal) et avec votre autorisation.
- (c) **Entente** : Désigne la présente entente d'accès électronique.
- (d) **Notifications** : A le sens qui lui est donné à l'article 19.
- (e) **Service de notification** : Désigne la fonction de votre compte Brim qui vous permet de vous inscrire à différentes notifications qui vous aviseront de certaines activités ou conditions relatives à votre compte.
- (f) **Brim, nous, notre** ou **nos** : Désignent Financière Brim Inc. et ses sociétés affiliées.
- (g) **Compte Brim** : S'entend des services en ligne offerts par Brim et qui vous permettent d'afficher de l'information et d'effectuer des transactions après vérification de votre mot de passe et, le cas échéant, de vos questions de sécurité, y compris par l'intermédiaire de l'application mobile.
- (h) **Carte** : Désigne toute carte de crédit ou tout dispositif d'accès au compte émis par nous, ainsi que toute carte de crédit ou tout dispositif d'accès au compte renouvelé ou de remplacement.
- (i) **Titulaire de carte** : Désigne le titulaire de carte principal et tout utilisateur autorisé.
- (j) **Convention du titulaire de carte** : Désigne votre convention du titulaire de carte Mastercard Financière Brim Inc., en tenant compte de ses modifications, compléments ou remplacements successifs conformément aux dispositions de la convention et aux lois applicables.
- (k) **Appareil électronique** : Désigne tout appareil électronique que nous vous autorisons à utiliser pour accéder à votre compte Brim, notamment un ordinateur personnel, un téléphone cellulaire, un téléphone, un téléphone intelligent, un accessoire de prêt-à-porter électronique ou un assistant numérique personnel.
- (l) **Y compris** ou **notamment** : Signifient « y compris, mais sans s'y limiter ».
- (m) **Fournisseur de renseignements** : S'entend de toute personne qui nous fournit, directement ou indirectement, une partie ou la totalité de nos services d'information.
- (n) **Services d'information** : S'entend des services d'information que nous pouvons offrir en ligne, notamment notre outil de gestion budgétaire.
- (o) **Instruction** : S'entend d'une instruction qui nous est transmise après vérification de votre mot de passe et de vos questions de sécurité, le cas échéant, par l'entremise de votre compte Brim.
- (p) **Perte** : S'entend des dommages, réclamations, amendes, pénalités, manques à gagner, pertes, obligations (y compris un règlement ou un jugement), coûts et dépenses (y compris l'intérêt, les frais de justice, frais raisonnables et honoraires d'avocats, de comptables ou d'autres experts ou spécialistes ou les autres frais raisonnables et les frais juridiques ou dépenses relatifs à une réclamation, un défaut de comparaître ou une évaluation), y compris, mais sans s'y limiter, les pertes ou dommages indirects, accessoires, particuliers ou punitifs, la perte de profits, la perte de revenu, la perte d'occasions d'affaires ou toute autre perte, prévisible ou non, découlant directement ou indirectement de la présente entente ou des services que nous vous fournissons, et ce, même si Brim a été informée du risque de perte ou a fait preuve de négligence.

- (q) **Application mobile** : S'entend de tout site Web ou application mobile spécialement conçu par Brim ou par un tiers, et qui vous permet d'accéder à votre compte Brim au moyen d'un appareil électronique.
 - (r) **Mot de passe** : S'entend de toute combinaison confidentielle de chiffres ou de lettres que vous utilisez pour avoir accès à votre compte Brim ou pour y effectuer des transactions, ainsi que des réponses aux questions de sécurité en ligne, choisies par vous et qui vous permettent d'accéder à votre compte Brim si vous avez oublié votre mot de passe. Si vous avez choisi une fonctionnalité de reconnaissance biométrique des empreintes pour accéder à votre compte Brim ou aux services connexes, votre mot de passe comprend toutes les empreintes enregistrées dans votre appareil électronique ainsi que le mot de passe pour accéder à votre appareil électronique.
 - (s) **Titulaire de carte principal** : Désigne la personne qui a demandé l'ouverture du compte et l'émission d'une carte de crédit et au nom de laquelle le compte a été ouvert, un nom d'utilisateur a été attribué et la carte a été émise aux termes de la convention du titulaire de carte.
 - (t) **Service** : S'entend de tout produit ou service auquel vous avez accès par l'intermédiaire de votre compte Brim, au moyen d'un appareil électronique.
 - (u) **Question de sécurité** : S'entend des questions et réponses que vous pourriez devoir choisir et auxquelles vous devez répondre si elles vous sont posées, pour nous permettre de confirmer que vous êtes bien la personne qui accède à votre compte Brim.
 - (v) **Nom d'utilisateur** : S'entend du code ou du nom d'utilisateur qui vous permet d'accéder à votre compte Brim.
 - (w) **Site Web** : S'entend de tout site Web exploité par Brim ou par une de ses sociétés affiliées et que vous utilisez pour accéder à votre compte Brim.
 - (x) **Vous, votre et vos** : Désignent chaque titulaire de carte. S'il y a plus d'un titulaire, « **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent chacun d'eux.
29. **Lois applicables et autres dispositions** : Sauf pour les résidents du Québec : a) la présente entente sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois applicables du Canada; et b) vous acceptez d'être lié par ces lois et de vous en remettre à la compétence des tribunaux de l'Ontario en cas de litige relativement à la présente entente. Pour les résidents du Québec : a) la présente entente sera régie et interprétée conformément aux lois de la province de Québec et aux lois applicables du Canada; et b) vous acceptez d'être lié par ces lois et de vous en remettre à la compétence des tribunaux du Québec en cas de litige relativement à la présente entente.
- Tout jugement du tribunal que nous pourrions obtenir n'aura aucune incidence sur vos obligations en vertu de la présente entente.
30. **Divisibilité** : Si une disposition de la présente entente est jugée illégale, invalide ou inexécutoire par un tribunal compétent, les autres dispositions demeurent en vigueur.
31. **Accès au site Web à partir d'autres territoires** : Vous reconnaissez et acceptez que vous pouvez accéder au site Web à partir d'autres territoires à l'extérieur du Canada, mais que certaines caractéristiques des services ou certains renseignements du site Web pourraient ne pas être mis à votre disposition dans ces territoires. Nous vous offrons uniquement les services qui sont permis par la loi dans les territoires à partir desquels vous accédez au site Web ou aux services, que ce soit au moyen de votre compte Brim ou autrement. Si vous accédez aux services ou au site Web ou que vous les utilisez à l'extérieur du Canada, vous le faites à vos propres risques, et vous assumez l'entière responsabilité de vous conformer aux lois locales, provinciales, nationales ou internationales qui régissent un tel accès ou une telle utilisation que vous faites relativement aux services ou au site Web.
32. **Confidentialité** : Tous les renseignements fournis à Brim par l'entremise de notre site Web peuvent être utilisés par Brim conformément aux conditions de notre politique de

confidentialité. Pour consulter notre politique confidentialité, veuillez cliquer sur le lien situé au bas de notre site.

1^{er} avril 2018